



Créé et géré par des agent-es des collèges syndiqué-es à Sud, ce bulletin vous informe de vos **droits**, de l'**actualité** et des **revendications** dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. C'est aussi un **outil de liaison** pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

<http://www.sud-ct35.org>

Sud au Collège

n° 14 - décembre 2017

bulletin d'information syndicale des Agent-es Techniques des Établissements d'Éducation

2007-2017

10 ans de décentralisation dans les collèges

Voilà maintenant 10 ans que vous, agent-es de collèges, avez intégré les services du Département. Dès votre arrivée, SUD, syndicat majoritaire dans la collectivité, a organisé des réunions d'information syndicale dans l'ensemble des établissements pour vous rencontrer, vous présenter votre nouvel employeur et prendre note des vos questions, remarques et attentes. Ces données recueillies ont servi de base aux revendications que nous avons ensuite portées devant l'administration.

Nous n'avons cessé, depuis, de venir régulièrement à votre rencontre. C'est à partir de ces discussions que nous avons élaboré notre cahier revendicatif en avril 2014.

Petit tour d'horizon des avancées réalisées

Malgré les inquiétudes liées au changement d'employeur, les agent-es de collèges ont pu bénéficier d'améliorations sociales. Mais ne nous y trompons pas, cela ne s'est pas fait sans mal. Il aura fallu interpeller fréquemment l'administration pour que les avancées soient significatives et que la décentralisation ne soit pas synonyme de dégradation des conditions de travail.

L'élément le plus important aura, sans conteste, été la rédaction du **Guide des collèges**. Ce guide était nécessaire tant les disparités étaient flagrantes d'un collège à un autre. Malgré l'intégration pleine et entière des agent-es, il n'était pas rare d'apprendre, lors de réunions syndicales, que les gestionnaires fonctionnaient encore comme du temps de l'Éducation Nationale. Le guide a donc été l'occasion d'une

homogénéisation des pratiques dans les collèges, une base sur laquelle chacun-e d'entre vous peut s'appuyer lors d'un litige. Il a fallu faire face à la résistance, parfois acharnée, des représentant-es des gestionnaires pour faire valoir vos droits. Tout n'est pas encore réglé mais ce guide est une première étape qui reste à poursuivre.

Les **déroulements de carrière** sont un autre point positif avec l'avancement systématique d'échelon au minimum (quand cela existait encore), mais aussi la possibilité pour toutes les agent-es d'accéder au dernier grade de la catégorie C, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités (comme pour les agent-es de lycées à la région Bretagne).

 **Faites-nous part ici de vos questions, préoccupations, suggestions** (à envoyer sous enveloppe à l'adresse ci-dessous)
Si vous souhaitez une réponse personnalisée, indiquez vos coordonnées dans le bulletin qui est au verso



Section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beaugard - bâtiments modulaires - porte 32



Enfin, à l'issue de nos réunions dans les collèges, nous rédigeons, dès que c'est nécessaire, un courrier à destination de l'élue chargée du Personnel afin de l'alerter sur les difficultés rencontrées par les agent-es et leurs attentes, notamment en matière d'hygiène et de sécurité. **Cela s'est traduit par un plan d'amélioration de l'environnement dans les collèges et le déblocage en 2015 d'une enveloppe budgétaire exceptionnelle.**

Mais il reste encore tant à faire !

Le Département doit (re-)prendre sa place d'employeur dans les collèges et ne pas laisser le champ totalement libre aux gestionnaires de l'Education Nationale.

De même, en ce qui concerne la maintenance et les travaux, il est nécessaire de **renforcer les échanges entre les personnels des collèges et des services Bâtiments des agences**. Cela facilitera l'information sur les pratiques et les travaux réalisés à prendre en exemple.

Pour les gros travaux d'entretien des espaces extérieurs et intérieurs, il nous semble plus efficace de remettre en place les équipes mobiles appelées à intervenir dans les collèges plutôt que de privatiser ces tâches. **L'externalisation rampante de missions n'est pas qu'une vue de l'esprit**. Verra-t-on, par exemple, des mutualisations de services de restauration de différentes collectivités ? C'est en tout cas ce que l'administration laisse entendre dans ses projets...

Le référentiel des effectifs des collèges reste un point de discorde. Si les restrictions médicales sont, enfin, prises en compte dans le calcul, nous continuons à demander une réflexion globale sur les critères de calcul en partenariat avec les organisations syndicales.

Remplacements en collèges

SUD réclame depuis plusieurs années qu'un pool de remplaçant-es titulaires soit instauré pour être plus réactif lors des arrêts maladie. L'administration s'y est toujours opposée mais, lors du CT du 27 novembre, Mme Hakni-Robin nous a annoncé une réflexion autour d'un service de missions temporaires sur le modèle du Centre de gestion. Cela reste bien éloigné de notre demande mais SUD attend maintenant des précisions sur ce nouveau service. Cela prouve en tout cas que nous avons raison d'insister.

La remise à plat du guide sera l'occasion de réfléchir à l'amplitude horaire de travail, notamment pour les agent-es logé-es, ainsi que sur les contraintes et servitudes liées aux NAS. De même, inscrire dans le guide la participation des agent-es à la réflexion lors de travaux ou de l'achat de matériel nous paraît le meilleur moyen pour que cela ne reste pas qu'une promesse.

De manière générale, nous relançons régulièrement l'administration pour qu'un **cycle de négociations sur les collèges** soit mis en place. 10 ans après votre arrivée, ce sera l'occasion d'un bilan de cette décentralisation et le moyen de faire avancer nos revendications.

Comme toujours, pour que ces revendications soient au plus près de vos attentes, nous continuons de venir à votre rencontre sur votre lieu de travail.

De nouveaux collèges en Ile-et-Vilaine

Ça y est ! Depuis cet automne, nous connaissons les sites d'implantation des trois futurs collèges : Laillé, Guipry-Messac et Bréal-sous-Montfort. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce développement qui permettra un désengorgement des établissements du sud du département et donc une amélioration - du moins, nous l'espérons - des conditions de travail des agent-es actuellement en poste. Cependant, d'après les discussions que nous avons eues avec l'administration, il ne faut pas s'attendre à des recrutements massifs de personnel. Les créations de nouveaux postes se feront à l'occasion de départs en retraite dans les autres services du Département. Quand on sait que le secteur social nécessite aussi de nombreux postes, nous pouvons nous interroger sur les effectifs qui seront finalement alloués à ces nouveaux collèges. Les représentant-es SUD au CHSCT seront attentif-ves à ce que chaque collège soit suffisamment doté et que les conditions de travail soient optimales.

**Ensemble, tout est possible !
Rejoignez SUD**

 **information ou adhésion**

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

date :

signature :